VŒU

Gaz de Schiste - Stop aux permis de prospection, oui à un moratoire et à un véritable débat public!

LE CONSEIL,

sur la proposition du groupe Europe Ecologie - Les Verts au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant : (par 36 voix pour et 6 abstentions)

Plusieurs projets d'extraction d'hydrocarbures de roche mère, encore appelés gaz et huiles de schiste, sont actuellement en cours dans le département de la Seine et Marne.

Cette énergie fossile et non renouvelable, dont l'extraction est complexe et coûteuse, ne devient rentable qu'à mesure de la hausse du prix des hydrocarbures, d'où l'intérêt actuel des grandes compagnies pour les gisements potentiels.

En permettant l'exploitation de ces matières fossiles, l'Etat fait une fois de plus preuve de son incohérence en matière d'environnement. A l'heure où plus personne n'ose raisonnablement contester la responsabilité de l'activité humaine dans le dérèglement du climat il est irresponsable de se lancer dans l'exploitation de nouveaux gisements de combustibles fossiles, alors que c'est tout notre modèle énergétique qu'il faut transformer. L'exploitation des gaz de schiste et schistes bitumineux est une véritable aberration climatique et environnementale. Il est d'ores et déjà permis de douter de la capacité de la France à atteindre ses objectifs en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre; si elle *se lance dans cette voie il* devient certain qu'elle échouera.

De plus, l'exploitation des gaz et huiles de schiste génère des risques environnementaux et sanitaires particulièrement importants. Ainsi, la technique dite de « fracturation hydraulique », nécessaire pour l'exploitation de ce gaz, comporte deux risques majeurs pour notre ressource en eau potable.

Le premier est d'abaisser considérablement le niveau déjà bas des nappes phréatiques et des fleuves. En effet d'énormes quantités d'eau et de produits chimiques sont injectées à très haute pression afin de fracturer la roche et d'en extraire le gaz. Les risques actuels de sécheresse montrent bien que de telles pratiques sont dangereuses et leurs conséquences non mesurables.

Le deuxième est la pollution par les produits chimiques fortement polluants employés et les gaz contenus dans la roche. Seule une partie de l'eau injectée, chargée de ces produits et devenue déchet industriel, est récupérée pour être traitée (dans la mesure de ce qu'il est possible de faire avec des métaux lourds). Tout le reste demeure dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières, les chargeant de produits dangereux. Les dégâts environnementaux considérables engendrés par ces procédés aux Etats-Unis et au Canada sont connus

La nappe de l'Albien est notre réserve ultime pour l'alimentation en eau potable en cas de crise majeure. Aujourd'hui de grande qualité, cette nappe est concernée par ces risques. Sous la pression de la mobilisation citoyenne, associative et politique, le gouvernement a légèrement reculé, mais laisse néanmoins la porte ouverte a ce type d'exploitation.

A l'image des nombreuses collectivités, parmi lesquelles le Conseil Régional d'Île-de-France, qui se sont prononcées contre cette aberration environnementale, le Conseil municipal d'Îvry,

Considérant que l'exploration préalable et l'exploitation à proprement parler des gaz de schiste comportent des risques majeurs de nature à menacer l'alimentation en eau potable et plus globalement la qualité de l'eau, ainsi que la santé humaine, la biodiversité et l'environnement au sens large ;

Considérant que les gaz des schiste appartenant à la catégorie des énergies fossiles, vouées à s'épuiser, ne sont pas une solution énergétique d'avenir ;

Considérant que les solution énergétiques à promouvoir sont les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ;

Considérant que la réserve ultime en eau potable des Ivryennes et des Ivryens est menacée par de tels projets d'exploration ;

Considérant que le gouvernement laisse la porte ouverte a ce type exploitation ;

Demande à la ministre de l'Ecologie :

- 1. L'abrogation des permis de prospection actuellement instruits ou déjà octroyés, et la déclaration d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures de roche-mère.
- 3. Que cette abrogation et ce moratoire soient également élargis à l'activité des entreprises de droit français et de leurs filiales à l'étranger.
- 2. La saisine de la Commission Nationale du Débat Public en vue de l'organisation d'un débat public transparent, documenté et démocratique sur cette question.

RECU EN PREFECTURE LE 23 MAI 2011 TRANSMIS EN PREFECTURE LE 23 MAI 2011 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 20 MAI 2011